



Droit de visite et déménagement

Par **cleozara_old**, le **18/10/2007** à **11:54**

Bonjour,

Je viens pour la troisième fois sur votre site pour obtenir réponse à une nouvelle question. Je vais bientôt prendre une carte de fidélité lol

Sous quel délai le parent détenteur de la garde de l'enfant doit il indiqué au parent détenteur du droit de visite, la date d'un éventuel déménagement. La loi l'oblige t'il à prévenir l'autre parent ? Je sais qu'il doit indiquer sa nouvelle adresse en cas de changement de domicile (sinon c'est un délit) mais, pour résumer, le parent peut il déménager et n'aviser l'autre parent qu'à la dernière minute?

Merci d'avance pour votre réponse.